



**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAINT NAZAIRE EN ROYANS**

**SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le **seize** du mois de **septembre**, à **vingt** heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT NAZAIRE EN ROYANS, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de M. SAUDAX Rémi, Maire.

**Date de la convocation et date d'affichage :**

Le onze du mois de septembre.

**Nombre de conseillers en exercice :** 15

**Étaient présents :** M. Rémi SAUDAX, Maire, Mme Maryline LUCAS et M. Denis PARMENTIER, Adjoints, MM. Nicolas BERNAUS, Romuald-Davy DOUCIN, Alain NAVARRO, Mathieu RUSSO, Mmes Perrine BREYTON, Karine BRUYERE, Laurence BUSSAC, Nathalie LEGEAI et Mmes Mathilde BERTHET et Fanny LONGUET (étaient absentes pour le vote des quatre premières délibérations), conseillers municipaux.

**Était absent excusé :**

M. Alain NAVARRO.

**Pouvoir donné :**

M. NAVARRO a donné pouvoir à M. SAUDAX

**Secrétaire de séance :** M. Romuald-Davy DOUCIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Ordre du jour :**

**I/ Approbation du conseil municipal du 29 juillet 2020**

**II/ Projets de délibérations :**

- 1- Ouverture de crédits (DM5) avances à EIFFAGE ET CHEVAL TP
- 2- Remise partielle accordée à l'association Le Hublot
- 3- Ouverture de crédits (DM 4) remise partielle loyers Le Hublot
- 4- Modification du Permis d'Aménager du terrain SDH aux Condamines
- 5- Approbation de la convention et du contrat d'apprentissage à l'école et des frais
- 6- Ouverture de crédits (DM6) pour le salaire de l'apprenti

**III/ Prolongation de l'activité du policier municipal**

**IV/ Poursuite ou pas des travaux d'aménagement du centre bourg**

**V/ Questions diverses**

\*\*\*\*\*

**I. Approbation du procès-verbal des séances du 29 juillet 2020**

Le conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 29 juillet 2020 à l'unanimité.

## II. Délibérations

### **N° D 2020\_9\_1 : Ouverture de crédits (DM5) avances à EIFFAGE et CHEVAL TP**

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	18 015,00	238 (041) : Avances versées sur comm.immo.c	18 015,00
	18 015,00		18 015,00
<b>TotalDépenses</b>	<b>18 015,00</b>	<b>TotalRecettes</b>	<b>18 015,00</b>

ADOPTÉ à 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

### **N° D 2020\_9\_2 : Remise gracieuse partielle accordée à l'association Le Hublot (Coworking)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 24 juin 2020 par laquelle il avait été décidé d'accorder une remise gracieuse partielle de 466.35 € sur les loyers de l'association Le Hublot, jusqu'en août 2020, puis une remise gracieuse de 166.35 € de septembre à décembre 2020, suite aux difficultés financières liées au COVID.

Vu la nouvelle demande par courrier en date du 04/09/2020 de l'association, Monsieur le Maire propose d'accorder une remise partielle sur les loyers du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 octobre 2020 comme suit :

-de septembre 2020 à octobre 2020 : remise mensuelle de 466.35 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et statué à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

-ACCEPTE d'établir les remises gracieuses partielles ci-dessus. Des mandats de 466.35 € seront établis au compte 6718 pour constater ces remises

### **N° D 2020\_9\_3 : Ouverture de crédits (DM4) remise partielle loyers Le Hublot**

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6228 (011) : Divers	-7 500,00		
6718 (67) : Autres charges exceptionnelles s	7 500,00		
	0,00		
<b>TotalDépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>TotalRecettes</b>	

ADOPTÉ à 13 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

### **N° D 2020\_9\_4 : Validation de la modification du permis d'aménager pour la parcelle section C N° 553 appartenant à SDH**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° D\_2020\_7\_4 par laquelle il a été décidé d'émettre un avis favorable au projet de M. Moline dans les conditions énoncées dans la présente.

Monsieur le Maire expose :

-que le projet de M. Moline a été modifié puisqu'il souhaite la réalisation de 3 x 2 maisons mitoyennes sur cette parcelle ainsi que d'1 logement supplémentaire

en lieu et place de l'immeuble de 16 logements prévu par le permis d'aménager initial,

-Qu'il y a lieu d'autoriser un permis d'aménager modificatif afin de valider cette demande sous réserve que la commune obtienne une compensation financière, vu la perte des taxes de raccordement aux réseaux (droit de raccordement d'eau et d'assainissement), sur la base de 3 x 2 logements et 1 logement supplémentaire soit 36 200 € (32 000 € initiaux + 4 200 € (2 500 €+1 700 €)).

-que cette compensation financière sera définie par convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et statué à la majorité à 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTION :

- **EMET** un avis favorable au projet de M. Molines
- **ACCORDERA** un avis favorable à la modification du permis d'aménager
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte et/ou document se rapportant à la présente délibération.

**N° D 2020\_9\_5 : signature d'un contrat d'apprentissage pour un jeune en formation à la Maison Familiale Rurale de Châteauneuf-sur-Isère à compter du 31 août 2020**

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande de Monsieur Romain COLAS qui recherche une structure pour l'accueillir dans le cadre d'une formation en contrat d'apprentissage, dont la partie théorique se déroulera à la Maison Familiale Rurale de Châteauneuf-sur-Isère, afin de préparer un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance à partir de septembre 2020 et pour 2 ans.

Le Maire propose d'accueillir ce jeune au sein de l'école de la Commune de Saint-Nazaire-en-Royans et d'établir un contrat d'apprentissage avec Monsieur Romain COLAS, pour une durée de 2 ans à compter du 1er septembre 2020, et de le rémunérer conformément à la législation au vu de sa date de naissance, le 24 novembre 2004, de la manière suivante,

Périodes d'apprentissage	% du S.M.I.C.
Du 01 septembre 2020 au 31 août 2021	27 %
Du 01 septembre 2021 au 31 août 2022	39 %

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statué à 15 Voix POUR, 0 Voix CONTRE et 0 ABSTENTION, **approuve et décide** :

- **d'accepter** le recrutement de Monsieur Romain COLAS en contrat d'apprentissage, en lien avec la MFR de Châteauneuf-sur-Isère comme CFA, afin de préparer un CAP Accompagnement Educatif Petite Enfance :
  - sur 2 ans environ, à compter du 1er septembre 2020, l'avis du Comité Technique ayant été sollicité,
  - de donner tous pouvoirs au Maire pour signer le contrat ;
  - de rémunérer Monsieur Romain COLAS comme cité ci-dessus.

## N° D 2020\_9\_6 : Ouverture de crédits (DM6) pour le salaire de l'apprenti

### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6184 (011) : Versements à des organismes d	2 625,00		
6228 (011) : Divers	-4 225,00		
6417 (012) : Rémunérations des apprentis	1 600,00		
	0,00		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

**ADOPTÉ** à 15 voix Pour, 0 voix Contre, 0 Abstention.

### III. Prolongation de l'activité du policier :

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que M. Servel souhaite demander la prolongation de son activité au titre de la carrière incomplète sur 10 trimestres.

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de son souhait que M. Servel puisse prolonger son activité afin de pouvoir transmettre ses compétences et ses connaissances en urbanisme de manière structurée et programmée.

Après discussion, l'idée dégagée est d'accepter la prolongation d'activité de M. Servel, de prévoir une embauche d'une seconde secrétaire dont les compétences permettraient de récupérer la gestion de l'urbanisme progressivement et de prévoir un glissement de compétences de M. Servel vers plus de police municipale.

### IV. Point des commissions :

#### 1-La commission Sécurité et Infrastructures :

Poursuite des travaux d'aménagement du centre-bourg au-delà de la réfection du pont du Ruisseau Rouge ?

L'idée dégagée : si on n'a pas les moyens financiers de finir tranche 1 (en cours) et tranche 2 (imaginée pour terminer les travaux du centre-bourg tels que laissés en fin de tranche 1), on laisse tomber le projet actuel au-delà de la tranche 1.

### V. questions diverses.

Vote des sénateurs le 27.09.2020, aux conseillers de dire pour qui voter afin d'être représentés par leurs délégués

**Commission Culture** : PARMENTIER Denis remercie les filles de la commission jeunesse et sport pour la gestion de la rentrée

il fait le point sur les associations dont les conventions sont en cours de signature

il informe que la mairie a reçu les panneaux baignade et plongeurs interdit

il annonce également la dissolution de l'association "pied du coteau 1" en cours en préfecture, la 2 est en discussion...

LONGUET Fanny évoque la semaine bleue et demande si l'on fait de l'affichage à ce sujet

DOUCIN Romuald évoque la marche des élus - virades : qui accompagne ? personne

PARMENTIER Denis et GIMELLE Dominique évoquent la prochaine réunion de remerciement des bénévoles du Vercors Man

**Commission Jeunesse** : LONGUET Fanny évoque un tableau d'affichage pour la mairie à côté de l'école et les Condamines, courrier Mme Chevant concernant le terrain de foot et la demande d'installer un filet (demande validée à l'unanimité)

elle signale la demande de réouverture du parc enfant par les habitants, conseil ok mais à eux de gérer gestes barrières

BRUYÈRE Karine - réunion avec des communes proches à propos de mutualiser les moyens pour un prestataire cantine en bio & local - se réunira à nouveau en octobre si commission intéressée. St hilaire serait intéressé pour après 2023 car bloqué en investissements pour le moment puisque récemment ce village a fait construire une école neuve

**Commission Tourisme** : envisager de changer de vocation les gîtes en gestions locatives, améliorer l'isolation, voir subventions SDED.

GIMELLE Dominique parle de la réunion au parc du Vercors avec Mathilde et donne des renseignements à Nathalie sur les panneaux normés PNRV

il souhaite arrêter deux commissions communication et transparence: mercredi 23.09 à 19h et commissions tourisme: Lundi 28.09 à 9h

**Commission Infrastructure** : SAUDAX Rémi informe à propos d'une demande de subventions pour la salle des fêtes prorogée jusque fin d'année sinon perdue 6500€

BERNAUS Nicolas signale des graffitis sur le mur des places de parking à côté du mur des fusillés

#### **Délégations :**

PARMENTIER Denis est élu 2<sup>ème</sup> vice-président du SMABLA

DOUCIN Romuald-Davy est élu délégué syndical suppléant de Pierre-Louis Fillet président CCRV et élu à st Julien en Vercors au SDED

DOUCIN Romuald-Davy est élu délégué syndical titulaire au SID, Belle Cyril conseiller municipal Meymans est son suppléant

**La séance est levée à 22h05**

Signature des membres du conseil municipal :

Maryline LUCAS 1<sup>è</sup> adjointe

Fanny LONGUET

Denis PARMENTIER 2<sup>è</sup> adjoint

Mathieu RUSSO

Perrine BREYTON

Mathilde BERTHET

Romuald-Davy DOUCIN

Nathalie LEGEAI

Laurence BUSSAC

Nicolas BERNAUS

Georges DA COSTA MOREIRA

Alain NAVARRO  
(a donné pouvoir à M. SAUDAX)

Karine BRUYERE

Secrétaire de séance  
Romuald-Davy DOUCIN

Fait et délibéré à Saint Nazaire en Royans,  
Rémi SAUDAX, Maire